

15% DE RÉDUCTION
JUSQU'AU 20 JUILLET 2012!



Comundi

5 JOURS + 1H30 DE COACHING

1^{re} promotion : 14, 15 et 16 nov. 2012 - 12 et 13 fév. 2013

2^e promotion : 3, 4 et 5 avril 2013 - 11 et 12 juin 2013

3^e promotion : 1, 2 et 3 oct. 2013 - 3 et 4 déc. 2013

CYCLE CERTIFIANT*

Prévention des risques psychosociaux & qualité de vie au travail

- Pouvoir mener une démarche complète de prévention des RPS
- Acquérir une expertise approfondie et diversifiée sur les RPS et la qualité de vie au travail
- Echanger les bonnes pratiques avec des experts et vos pairs

En partenariat avec :

ÊtreBienauTravail.fr

*Cycle certifié par AlterAlliance et Comundi

RETROUVEZ TOUS NOS PROGRAMMES ET NOUVEAUTÉS : WWW.COMUNDI.FR

CYCLE

CYCLE CERTIFIANT

5 JOURS

+ 1H30 DE COACHING

Cycle certifié par

AlterAlliance et Comundi

VOS FORMATEURS

BRUNO LEFEBVRE

Coordinateur du cycle
Psychologue clinicien,
IPRP, fondateur-associé
AlterAlliance



LISA BELLINGHAUSEN

Docteur en psychologie,
experte en évaluation
des RPS et qualité de vie
au travail



KARINE MIGNON-LOUVET

Avocat expert RPS
et Droit Social
Cabinet Bourgeois
Rezac Mignon



VALÉRIE SCHÉGIN

Médiateur, expert
en gestion de conflits,
consultante-associée
AlterAlliance



EN SAVOIR +
Marion Thienpont
Responsable des formations
santé au travail
mthienpont@comundi.fr
01 46 29 47 26

Prévention des risques psychosociaux & qualité de vie au travail

OBJECTIFS

- Pouvoir mener une démarche complète de prévention des RPS
- Acquérir une expertise approfondie et diversifiée sur les RPS et la qualité de vie au travail
- Échanger les bonnes pratiques avec des experts et vos pairs

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Une construction commune autour des **situations proposées par les participants**, des cas « fil rouge » et des apports théoriques présentés par les formateurs
- Animé par une **équipe pluridisciplinaire** bénéficiant de dix ans d'expérience en moyenne sur ces sujets
- Une vision constructive, non dramatisante et **orientée-solutions**

OBTENTION DU CERTIFICAT

Les participants élaboreront un **travail de synthèse en groupe** sur un sujet de leur choix autour des RPS et de la qualité de vie au travail. L'obtention du certificat se fera après validation de ce travail par l'équipe pédagogique du cycle.

DURÉE DU CYCLE

5 jours (3 + 2 jours) + 1h30 de coaching individuel.

LE +

À l'issue du cycle, vous repartez avec le livre « **Stress et risques psychosociaux au travail** » co-écrit par Bruno Lefebvre et Matthieu Poirot (éditions Elsevier Masson).

À QUI S'ADRESSE CE CYCLE ?

- Acteurs de la prévention, des ressources humaines et de directions de tout secteur d'activité, souhaitant mener une démarche de prévention des risques psychosociaux, avoir un retour sur leur démarche déjà engagée ou conseiller les entreprises sur ce sujet.
- Notamment : RRH, DRH, Avocat, Médecin du Travail, Infirmier du Travail, Assistant Social du Travail, Psychologue, Responsable des Affaires sociales, Responsable Prévention...

M1

Module 1 - 3 jours

1ER JOUR

RPS*: COMPRENDRE LES MÉCANISMES ET MAÎTRISER VOS OBLIGATIONS

RPS: se mettre d'accord sur les termes

- Quelles sont nos représentations des RPS
- Définitions des RPS: violences, harcèlement, stress...
- Identifier les facteurs de RPS et leurs conséquences

RPS: où en est-on ?

- Le contexte actuel des RPS
- Les liens entre organisation du travail, modes de management, RPS et qualité de vie au travail

Décrypter vos obligations en matière de RPS

- Vos obligations réglementaires et les textes applicables
- Appréhender les dernières jurisprudences et leurs implications
- Les risques de mise en cause de la responsabilité de l'employeur et des différents acteurs de l'entreprise
- Comment prouver que vous avez mis en place des actions de prévention: les « preuves » valables pour le juge

2E JOUR

(CO)PILOTER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RPS ET IMPLIQUER LES DIRIGEANTS

Définir les différentes étapes de la démarche

- Clarifier votre positionnement dans la prévention des RPS
- Se mettre d'accord sur le cadre et l'objectif de la démarche
- Mettre en place un groupe de travail

Comment travailler sur les RPS avec les IRP**

- Le rôle des IRP dans la démarche de prévention des RPS
- Comment instaurer un dialogue constructif avec les IRP

Comment impliquer les dirigeants

- Identifier le rôle des dirigeants dans la prévention des RPS: l'importance de l'exemplarité
- Savoir alerter les dirigeants sur leurs obligations et responsabilités
- Comment prouver l'efficacité des démarches de prévention RPS

■ EXERCICE: CONVAINCRE LES DIRIGEANTS DE S'IMPLIQUER DANS LA DÉMARCHÉ

3E JOUR

ÉVALUER LES RPS ET LES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Fixer les objectifs et le cadre de votre démarche d'évaluation

- Quelles place et ressources allouer à l'évaluation
- Comment collaborer avec les différents acteurs de l'entreprise

Comparer les différents outils de diagnostic

- Quels sont les différents types de questionnaires
- Décrypter les approches qualitatives

Quelles actions de prévention collective préconiser

- Quelle logique adopter pour que l'évaluation contribue réellement à l'amélioration de la prévention des RPS
- Comment faire évoluer les organisations de travail
- Quels sont les outils de prévention efficaces
- Comment suivre le plan d'actions et évaluer son efficacité

■ EXERCICE: S'APPROPRIER LES OUTILS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE MESURE DES RPS

*RPS = Risques Psycho Sociaux

**IRP = Instances Représentatives du Personnel

M2

Module 2 - 2 jours

4E JOUR

ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES FACE AUX SITUATIONS DIFFICILES: CONFLITS, VIOLENCES...

Appréhender les notions de conflits et de violences

- Dans quelles situations peut-on parler de conflit ou de violence
- Les situations conflictuelles les plus fréquentes dans le milieu du travail: leurs causes et conséquences

Aider les équipes à faire face à des comportements toxiques

- Qu'entend-on par comportements toxiques
- Les modes de management et de communication adaptés

Techniques pour réguler les conflits et outils de médiation

- Les différentes stratégies d'intervention pour gérer un conflit
- Pourquoi et comment mettre en place une médiation

Savoir conduire des entretiens avec des salariés en souffrance

- « Mettre les bons mots sur les maux »
- Les techniques de questionnement et de reformulation

■ JEUX DE RÔLE: S'ENTRAÎNER À LA GESTION DES CONFLITS

5E JOUR

IMPLIQUER ET FORMER LES MANAGERS À LA PRÉVENTION DES RPS

Promouvoir des attitudes managériales saines

- Les modes de management générateurs de stress ou de bien-être
- Transmettre aux managers des outils sur l'écoute, la communication, la conduite du changement...
- « Humaniser » le management: reconnaissance, encouragement...
- Mettre en place des groupes de parole pour les managers

Quelles actions de formation RPS proposer aux managers

- Comment construire un plan de formation RPS
- Les bonnes pratiques de formations/sensibilisations RPS

Accompagner les managers confrontés à la souffrance de leurs collaborateurs

- Amener le manager à soulever les problèmes de son équipe
- Préparer un manager à échanger avec une personne en souffrance

Présentation des travaux de synthèse des participants et conclusion.

M3

Module 3 - 1h30

COACHING INDIVIDUEL D'1H30

Vous bénéficiez d'1h30 de coaching individuel sous forme d'entretien en face à face avec le consultant-formateur coordinateur du cycle, Bruno Lefebvre.

Modalités du coaching:

■ **Thématique:** ce coaching vous permet d'approfondir le sujet de votre choix, de profiter d'un conseil personnalisé sur votre démarche de prévention, d'aborder des points confidentiels...

■ **Mode de fonctionnement:** coaching en face à face entre les 2 modules du cycle ou jusqu'à 3 mois après le dernier module.

■ **Durée:** 1h30 en une fois, à Paris

MT63/01

Bulletin d'inscription

Un bulletin d'inscription par personne et par stage

PAR E-MAIL

inscription@comundi.fr
Précisez le titre et la date

PAR INTERNET

www.comundi.fr

PAR FAX

01 46 29 68 29
Renvoyez l'inscription
ci-dessous

PAR COURRIER

Comundi
Pôle inscriptions formation
28481 Thiron Cedex

PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79
Service Clients
Pôle commande

Je m'inscris au Cycle certifiant: Prévention des risques psychosociaux et qualité de vie au travail

1 ^{re} promotion :	2 ^e promotion :	3 ^e promotion :
<input type="checkbox"/> 14, 15 et 16 novembre 2012 (MT63/11) <input type="checkbox"/> + 12 et 13 février 2013 (MT63/12) + 1h30 de coaching	<input type="checkbox"/> 3, 4 et 5 avril 2013 (MT63/21) <input type="checkbox"/> + 11 et 12 juin 2013 (MT63/22) + 1h30 de coaching	<input type="checkbox"/> 1, 2 et 3 octobre 2013 (MT63/31) <input type="checkbox"/> + 3 et 4 décembre 2013 (MT63/32) + 1h30 de coaching
Tarif : 3.575€HT (4275,70€TTC) pour 5 jours de formation (35 heures) + 1h30 de coaching		

Je m'inscris avant le 20 juillet 2012 et je bénéficie d'une réduction de 15%, soit 3038,75€HT (3634,35€TTC).

Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette formation : bénéficiez de -10% sur la 2^e inscription. Au-delà ou si vous souhaitez obtenir un devis, n'hésitez pas à nous contacter au 01 46 29 23 79 ou inscription@comundi.fr

Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

Un fichet de réduction SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.

Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

Conditions d'inscription et moyens de paiement :

Votre inscription sera considérée comme définitive à réception de votre demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé. Tous les tarifs sont indiqués hors taxes et comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les petits-déjeuners, déjeuners et pauses-café.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer avant le jour de la formation, soit par virement bancaire à notre banque CIC ST AUGUSTIN GCE SUD, libellé au nom de COMUNDI, sur le compte n° 30066 10947 0002004701 72, soit par chèque à l'ordre de COMUNDI. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

Conditions d'annulation - remplacement

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse info@comundi.fr. Jusqu'à 14 jours calendaires avant la date de la formation (ou du 1^{er} module pour un cycle), le remboursement se fera sous déduction d'une retenue de 10%, dans la limite de 180€HT. Au-delà de cette date, le montant de l'inscription reste du en totalité à COMUNDI, mais les participants pourront se faire remplacer.

COMUNDI se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 14 jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.

COMUNDI se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Qui sommes-nous ?

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1 100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

Garantie de Qualité :

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél. : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.



COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des Étus Locaux, ainsi que du label Qualité OPQF. (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).

Personnes handicapées: pour le bon déroulement de votre formation, contactez notre Service Clients lors de votre inscription.



Participant

M./Mme :
 Fonction :
 Service :
 Tél :
 Fax :
 e-mail :

Responsable du suivi de l'inscription

M./Mme :
 Fonction :
 Service :
 Adresse :
 CP / Ville :
 N° TVA intra communautaire :
 SIRET :
 NAF / Activité :
 Nbre salariés / Habitants :
 Tél :
 Fax :
 e-mail :

Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur

M./Mme :
 Société / Établissement :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Tél :
 Fax :

Cachet / Signature

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de COMUNDI. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Sauf opposition de votre part, ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires.